

Programme en onze points contre le racisme dans le sport

- 1) Chaque club membre d'une fédération émettra une déclaration publique pour annoncer son opposition à toute forme de racisme, de haine ou d'intolérance, et infligera une sanction à l'auteur dudit acte, conformément à un verdict qui sera visible à tous ceux qui fréquentent ces rencontres.
- 2) Les clubs doivent condamner publiquement pour racisme les chants, symboles, bannières et comportements racistes, xénophobes, discriminatoires ou néo-nazis au cours des matches.
- 3) Les détenteurs de cartes d'abonnement doivent signer une déclaration sous serment qui les engage à ne pas participer à des incidents racistes. Toute violation à cet engagement constituera une raison suffisante pour leur interdire l'entrée au club.
- 4) Empêcher la diffusion et la circulation de documents racistes, xénophobes, discriminatoires et qui prônent l'intolérance et/ou leur publication à l'intérieur du stade et/ou dans les zones environnantes.
- 5) Prendre des mesures disciplinaires contre tout joueur, entraîneur, journaliste et supporter qui se serait impliqué dans des affaires de racisme, discrimination et xénophobie, que ce soit à l'intérieur du stade ou sur les réseaux sociaux.
- 6) Etablir le contact avec d'autres clubs collègues afin de s'assurer qu'ils sont convenablement informés du règlement de l'institution en ce qui concerne le racisme, la xénophobie, la discrimination ou l'intolérance.
- 7) Coordonner les procédures anti-racistes avec la police, les organismes d'application de la loi et le personnel de sécurité propre à chaque club afin de déterminer des stratégies communes pour pénaliser les cas de racisme, de xénophobie et de discrimination.
- 8) Supprimer, retirer ou éliminer toute affiche, tout panneau, graffiti ou autre matériel raciste, xénophobe ou discriminatoire qui serait présent dans les stades.
- 9) Adopter une politique d'égalité des chances en ce qui concerne l'embauche et la prestation de services.
- 10) Travailler en collaboration avec divers groupes tels que joueurs, supporters, bénévoles, instituts de formation sportive, écoles, mécènes, commerçants, police, communications médiatiques, société civile et académies, afin d'élaborer des plans d'action destinés à empêcher, éliminer et sanctionner toute expression de racisme, xénophobie et intolérance.
- 11) Instituer une récompense qui reconnaisse, à la fin de chaque saison, le club ou le sportif qui, au cours de ladite période, aura promu ou réalisé les meilleures pratiques contre le racisme, la xénophobie et la discrimination.